

Inscrire les choix budgétaires dans une cohérence de progrès

par Yves Dimicoli

Dans le cadre du programme triennal des finances publiques, la France s'était engagée auprès de Bruxelles à respecter cette année une stratégie de gel, en volume, des dépenses de l'Etat, malgré une accélération sensible des rentrées fiscales due à la croissance. Mais les mouvements sociaux, mettant en cause le gel de l'emploi et de la dépense publics et exigeant, au contraire, de nouveaux efforts conséquents, pour l'école et la santé notamment, sont venus bousculer la donne.

Le maintien officiel de la priorité accordée à la réduction des déficits publics devenait trop ouvertement contradictoire avec les attentes sociales, encouragées par la croissance récente et le défi des inégalités grandissantes. D'où un collectif budgétaire de printemps portant sur 51 milliards de francs demandés par les parlementaires communistes, qui peut être un point d'appui pour commencer à changer l'ordre des priorités.

Nouvelles intentions sociales et accentuation des pressions européennes

Affirmant qu'il a compris le message délivré par les mouvements sociaux, Lionel Jospin entend désormais "répartir justement les fruits de la croissance", certes avec "le renforcement de dépenses publiques d'urgence", mais "surtout" en cherchant à "accentuer une baisse d'impôts au bénéfice de tous les Français, prioritairement les plus modestes" (1).

Ce faisant, le Premier ministre a pu donner à penser qu'il s'apprêtait à transgresser ce que Christian Sautter, avant de démissionner, avait présenté lui-même comme "la règle d'or des finances publiques" : sur la base d'une baisse de la part des dépenses dans le PIB (norme de dépense), viser à la fois

à baisser les déficits et les prélèvements obligatoires.

Avec le collectif budgétaire de printemps, la réduction des déficits n'est plus mise en première ligne : seuls les surplus de recettes au-delà de 51 milliards de francs y seraient affectés. Simultanément, et pour la première fois, des dépenses supplémentaires seront engagées, faisant écho en partie aux mouvements sociaux récents. Cependant, dans le PS, certaines voix insistent sur la priorité à accorder à la diminution des impôts et du déficit, à l'instar de Laurent Fabius lui-même.

C'est dans ces conditions que les autorités européennes ont exigé une clarification des choix de la France. Elles ont exprimé des doutes sur la capacité du gouvernement de la "gauche plurielle" à tenir, à la fois, les engagements du pacte de stabilité, avec le programme triennal des finances publiques dans le cadre duquel ont été fait les choix budgétaires pour 2000, et les promesses de baisser les impôts. A noter que ce type d'injonction a été adressé à tous les pays de l'Union, l'Allemagne notamment, et pas seulement à la France.

Ces interpellations des autorités européennes témoignent des contradictions du type de croissance à l'œuvre dans l'Union et de la crainte que les politiques budgétaires et fiscales conduisent à un soutien de demandes contradictoires telles, que cela excède les capacités de l'offre, avec la multiplication des goulots d'étranglement et de la relance de tensions inflationnistes.

Ces injonctions, cependant, sont aussi l'expression d'un consensus entre les dirigeants des Etats européens, français compris, pour exercer les uns sur les autres une "surveillance multilatérale" pour garder la confiance des marchés financiers.

En témoigne, par exemple, le récent sommet européen de Lisbonne. Certes

il y a eu la pression d'un axe politique Blair-Aznar, mais elle n'a guère rencontré de résistance. Au contraire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont refusé unanimement tout engagement chiffré sur l'emploi et la formation et toute mise en cause du cap actuel de l'Union.

Cela ne pouvait alors qu'encourager la commission européenne à présenter un projet de "grandes orientations de politique économique" (GOPE) pour 2000, "pendant opérationnel des conclusions du Conseil européen de Lisbonne", selon l'expression de P. Solbes Mira, et très ouvertement ultra-libérales (voir encadré).

Développement des inégalités et précarisation de la croissance en cours.

En réponse aux interpellations européennes, les autorités françaises ont cherché à rassurer. Laurent Fabius, devant le Conseil Ecofin de Lisbonne a déclaré le 8 avril : "Sur le fond nos orientations restent en ligne avec notre programme de stabilité puisque notre déficit sera ramené à la fin de l'année à 1,5 % du PIB au lieu de 1,7 % initialement envisagé". Excluant toute nouvelle baisse de TVA, il a confirmé que si des recettes supplémentaires apparaissent, "elles seront affectées en priorité à la réduction des déficits".

De son côté, J. Chirac, a déclaré en Suède, que la "priorité" de la présidence française de l'Union européenne irait à "l'assainissement des finances publiques".

Tout ceci souligne les ambiguïtés et les contradictions des orientations de L. Jospin face aux pressions dans cette conjoncture.

En effet, le budget 2000 a été conçu enchâssé dans un programme triennal des finances publiques 1999-2002 dont l'engagement central est de faire baisser le rapport dépenses publiques/PIB : de 3 points si la croissance

GOPE : Le projet de la Commission européenne

Chaque Etat de l'Union doit :

- obtenir en 2000 des résultats budgétaires nettement meilleurs que les objectifs fixés dans les programmes de stabilité et de convergence ;
- atteindre une position budgétaire proche de l'équilibre ou en excédent plus rapidement que ne l'envisagent ces programmes ;
- le cas échéant, poursuivre l'assainissement budgétaire au-delà des exigences minimales du pacte de stabilité et de croissance.

Il est par ailleurs préconisé de fixer des "normes à moyen terme rigoureuses pour la croissance annuelle des dépenses primaires", tandis qu'est recommandée aux "partenaires sociaux" une "attitude responsable" : "les hausses de salaires réels ne devraient pas dépasser la croissance de la productivité et les hausses de salaire nominal devraient être compatibles avec l'objectif de stabilité des prix de la BCE".

Pour un couple marié avec 2 enfants déclarant 200 000F/an, le gain serait cette année de 654 francs. Pour un couple dans la même situation familiale, mais dont les revenus atteignent 300 000 francs, la réduction d'impôt serait de 1 374 francs. Un couple avec 4 enfants bénéficierait d'une remise de 2 600 francs s'il gagne 45 000 francs par mois, mais de moitié moins (1 300 francs) s'il ne perçoit que 30 000 francs par mois. En fait, l'impôt étant progressif, les contribuables situés en haut de l'échelle bénéficient de réductions d'impôt plus importantes que les autres en valeur absolue. Mais, en proportion, la baisse sera plus forte pour les plus petits contribuables. C'est le cas, par exemple, lorsque, à propos de l'impôt sur le revenu, il cherche à traiter la question des "trappes à inactivité" sans remettre en cause les mécanismes financiers qui développent le chômage et l'exclusion, tandis qu'il multiplie les baisses de cotisations sociales patronales qui développent le phénomène de "trappes à bas salaires".

économique est de 3 % par an, et de 2 points si elle n'est que de 2,5 % l'an.

Et le nouveau programme triennal 2001-2003 présenté par L. Jospin poursuit dans ce sens avec **TROIS GRANDES OPTIONS** :

- **une diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB** de 2 à 2,5 points selon la croissance (2,5 % ou 3 %), avec, pour la dépense de l'Etat, une croissance maximale de 0,3 % par an sur la période ;

- **une hausse des prélèvements obligatoires limitée** pour réduire leur part dans le PIB de 45,3 % en 1999 à 43,7 % en 2003 (niveau de 1995). Et cela moyennant une baisse importante des cotisations sociales patronales sur la période ;

- **une baisse du déficit des administrations publiques** à 0,3 - 0,5 % du PIB à l'horizon 2003.

La réalisation de ce programme repose sur des hypothèses extrêmement optimistes concernant la croissance, alors que, avec les premiers craquements financiers, montent des tensions révélatrices de sa précarité et annonciatrices d'une future interruption (en 2001 ?). Elle repose aussi sur l'hypothèse assez douteuse que la réduction du temps de travail sera tellement créatrice d'emplois que son incidence sera "neutre" sur les finances publiques.

Quant à l'évolution des politiques salariales, à propos desquelles la Commission de Bruxelles préconise la "modération", on note la "sagesse" française.

L'INSEE relève dans sa dernière note de conjoncture que les salaires réels dans les entreprises baissent depuis

trois trimestres consécutifs (- 0,1 % au 3^e trimestre 1999 ; - 0,2 % au 4^e trimestre ; - 0,1 % au 1^{er} trimestre 2000). Sur les mêmes périodes, la productivité apparente du travail a cru en moyenne de 0,4 %, 0,5 % et 0,4 % respectivement.

C'est dans ce contexte que le Medef déploie sa contre-offensive sur la négociation.

Collectif budgétaire 2000 : le besoin de nouvelles orientations.

Les 51 premiers milliards de "cagnotte" 2000 seraient affectés à hauteur de 10,7 milliards à des dépenses nouvelles, et à des allègements d'impôts pour 40,6 milliards.

Il y a donc, certes, un bougé côté dépenses, mais il paraît très insuffisant. D'ailleurs avec cela, la progression en volume de la dépense du budget général en l'an 2000 ne serait que de 0,58 %. C'est six fois moins que le taux de croissance prévisionnelle.

C'est dire si le collectif budgétaire de printemps témoignerait, en l'état, d'une inflexion insuffisante en matière de dépenses, alors même que la baisse des impôts s'oppose en fait à leur augmentation à hauteur des exigences.

LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES seraient insuffisantes :

- **L'après-tempête et la marée noire** : 6 milliards de francs en net.

- **Les hôpitaux** : 2 milliards de francs d'engagements en 2000. Bien que saluée dans son intention, cette décision a été caractérisée comme insuffisante par les organisations syndicales.

- **L'Éducation nationale** : 1 milliard de francs pour les besoins urgents. Certes, la perspective d'un plan pluri-

annuel, pour évaluer les besoins notamment, est avancée. Cependant, l'enveloppe supplémentaire proposée demeure notablement insuffisante pour les syndicats.

- **La politique de la ville** : 700 millions de francs pour les quartiers en difficulté et l'aide aux communes qui se regroupent.

Par ailleurs les **ALLÈGEMENTS D'IMPÔTS** profiteraient beaucoup aux plus aisés.

- **L'impôt sur le revenu** : un allègement de 11 milliards de francs est envisagé avec la baisse d'un point des taux des deux tranches les plus basses du barème. Cette mesure bénéficiera à tous les contribuables, tandis que les gens actuellement non imposés n'en bénéficieraient pas. Les plus aisés verraient en effet leurs premières dizaines de milliers de francs de revenus (entrant dans les deux premières tranches) moins taxés. Cette mesure aboutirait à ce que 650 000 ménages deviennent non imposables. Pour 5 millions d'autres l'impôt baisserait de plus de 10 %.

- **La T.V.A.** : cet impôt très injuste voit son taux normal diminuer d'un point, soit 18 milliards de francs au total pour cette année. L'extension de cette mesure à 2001 coûtera 12 milliards de francs supplémentaires.

Mécaniquement, les variations sur les produits les plus chers seront davantage "visibles" que celles sur les produits les moins onéreux.

Mais dans quelle mesure cette baisse de T.V.A. va-t-elle être répercutée dans les prix ? Elle ne porte en fait que sur 0,83 % de chaque facture pour les consommateurs. Elle a donc une ampleur bien moindre que la baisse de T.V.A. de septembre 1999 sur les travaux de rénovation de l'habitat (12,5 % de chaque devis). Elle sera donc aussi beaucoup moins incitative à une répercussion par les commerçants dans les prix affichés.

L. Fabius a cependant exclu, devant le Conseil Ecofin de Lisbonne, toute nouvelle baisse de T.V.A. On suggère à Bercy qu'avec les baisses ciblées de 1998 et celle de septembre 1999, on arrive au total à une diminution de 60 milliards de francs, soit l'équivalent des deux points de hausse d'Alain Juppé... Mais à quelles catégories cela aura au total le plus profité ? Sans doute aux couches les plus aisées.

- **La Taxe d'habitation** : la part régionale de cet impôt serait supprimée (6 milliards de francs) ce qui profitera aussi aux plus aisés, et de

nouveaux dégrèvements seraient accordés aux foyers les plus modestes (5 milliards de francs). Cela concernerait particulièrement 1,1 million de ménages supplémentaires, dont le revenu est inférieur à 2 600 francs, qui seraient exonérés. En moyenne la baisse serait de 600 francs pour tous les ménages, et de 1 000 francs pour six millions de gens.

Cette mesure pose légitimement la question de la compensation pour les collectivités territoriales.

Le besoin de nouvelles décisions est flagrant. Au total, si le collectif de printemps demeure en l'état, les fruits de la croissance 2000 (136 milliards de francs) - après indexation des dépenses sur l'inflation (15 milliards de francs), prélèvements sur recettes et opérations de rebudgétisation (11 milliards de francs) - dégagent pour le gouvernement une marge de manœuvre budgétaire totale de 110 milliards de francs. Celle-ci sera affectée à hauteur de 80 milliards de francs à l'allègement des impôts, de 20 milliards de francs à la baisse des déficits et de 10 milliards de francs à la progression de la dépense.

L'inflexion de fond est faible. Avec de telles options le gouvernement de Lionel Jospin risque de céder en fait, malgré ses déclarations et vellétés, aux pressions ultra et sociales-libérales à l'œuvre dans l'Union Européenne, car elles ne procèdent pas d'une démarche alternative réelle.

Et s'il résiste, sous la pression des luttes sociales, à des dérives du type "Workfare" (chantage à l'indemnisation du chômage pour faire accepter n'importe quelle activité par les sans-emploi) chères au MEDEF, il leur laisse la porte entrebâillée (2).

Ce "grand écart" entre vellétés et actes concrets a été masqué jusqu'ici par une conjoncture complaisante. Mais il risque de se révéler beaucoup plus crûment avec les difficultés futures de la croissance.

Pour une autre utilisation de la "cagnotte" : répondre aux attentes, faire reculer les inégalités et consolider la croissance

Il convient en premier lieu de riposter à la campagne sur le "trop de prélèvements".

L. Jospin, devant les députés socialistes, a affirmé que la baisse des impôts "ne constitue pas l'alpha et l'omega de la pensée socialiste".

Il a cependant ajouté, sans démons-

tration, qu'il y a "trop de prélèvements" en France.

En réalité, les prélèvements obligatoires ne sont pas trop élevés, en général, en France. Et si leur poids doit être réparti autrement, de façon à alléger la pression sur les salaires, il s'agit d'en accroître l'ampleur et l'efficacité, au contraire, en changeant leur utilisation, pour répondre aux besoins de dépenses nouvelles hardies pour la formation, la santé, la recherche... qui vont de paire avec une croissance nouvelle nécessaire de la productivité.

La campagne de la droite et du Medef sur le "trop d'impôt" vise surtout à masquer la défiscalisation massive des profits et placements financiers qui progresse, alors même que les revenus financiers encaissés par les entreprises pourraient atteindre en 2000 la somme de 410 milliards de francs qui, cumulée aux profits d'exploitation, donnerait un total de 2120 milliards. De même, on fait silence sur la progression extraordinaire des revenus financiers des ménages, principalement du fait de la Bourse : les intérêts et dividendes net perçus croitraient de 6,3 % cette année, selon l'INSEE, après 9,3 % et 7,4 % en 1999 et 1998 respectivement. L'indice du salaire mensuel de base n'aura crû, lui, que de 1,7 % en 1999 après 1,8 % en 1998 et 2,2 % en 1997.

Il faudrait en second lieu dépenser plus et mieux.

Pourquoi rester bloquer sur une répartition 40/10 de l'utilisation de la première "cagnotte" fiscale 2000 ? Il faudrait accroître sensiblement la part des dépenses et limiter strictement les baisses d'impôts aux catégories modestes et moyennes, en les compensant par la hausse d'autres prélèvements.

La santé, l'éducation, la formation devraient faire l'objet d'engagements plus importants, surtout si l'on prend la mesure des inégalités et pénuries de main-d'œuvre qualifiée qui se profilent. Pour cela ne faut-il pas proposer que, au lieu d'un saupoudrage de crédits budgétaires, soit organisée une véritable concertation avec les personnels concernés, leurs syndicats ainsi qu'avec les associations d'usagers. Il s'agirait d'évaluer précisément les besoins en cherchant à les considérer non pas tant comme des charges supplémentaires que comme des atouts pour la croissance. Cette concertation, qui laisserait ouverte la question de l'utilisation de la "cagnotte" fiscale au-

delà de 50 milliards de francs, contribuerait ainsi à une impulsion cohérente de la dépense s'inscrivant dans une autre programmation pluri-annuelle des finances-ces publiques.

Mais un redéploiement des dépenses est aussi nécessaire, en vue d'une utilisation plus efficace pour inciter autrement les entreprises. La conversion de crédits de la politique d'emploi - notamment les exonérations de charges sociales patronales - en fonds de bonification de taux d'intérêt à moyen et long terme des crédits des banques pour les investissements des entreprises, devrait être proposée. Plus l'entreprise investirait en programmant des emplois et des mises en formation, plus les crédits dont elle bénéficierait auprès de ses banques seraient bonifiés par aide publique.

Cette disposition permettrait de mobiliser le système de crédit à partir de fonds publics redéployés dans des actions de financement des facteurs réels de la croissance (emploi, formation) avec les nouvelles technologies. Elle rendrait ainsi, par incitation, le crédit des banques plus sélectif, moins favorable aux opérations financières, plus propice à la croissance réelle et à l'emploi. Elle permettrait, du même coup, de rendre plus sélectives les aides de la politique d'emploi en leur faisant jouer un rôle de levier pour la mobilisation de fonds autres que les seuls fonds publics.

Cette proposition revêt une grande actualité avec la remontée des taux d'intérêt et les risques pour la croissance qu'annoncent les premiers craquements financiers.

Pour un redéploiement des aides publiques à l'emploi et de nouveaux prélèvements

Un tel redéploiement des aides publiques à l'emploi pourrait alors marcher de pair avec un contrôle



Laurent Fabius a exclu, devant le Conseil Ecofin de Lisbonne toute nouvelle baisse de la TVA.

accru de leur affectation dans le sens de la proposition de loi de Robert Hue et des députés communistes tendant à instituer une Commission de contrôle nationale et décentralisée de l'utilisation des fonds publics aux entreprises. Simultanément, la transparence complète doit être faite sur l'utilisation des crédits votés par le Parlement. Enfin de nouveaux prélèvements seraient nécessaires. Les baisses d'impôts ciblées devraient être, au moins, strictement compensées par l'augmentation d'autres prélèvements. On se saisirait alors de cette occasion pour engager une réforme fiscale pour plus de justice sociale et plus d'efficacité.

Il faut pénaliser les gâchis financiers, mais en veillant à ce que ces prélèvements incitent à des utilisations plus efficaces de l'argent pour l'emploi, la formation, la croissance réelle.

Ainsi, on peut penser — pourquoi pas ? — à rétablir un droit de timbre sur les transactions boursières des non-résidents.

Une démarche visant les mêmes objectifs pourrait consister à impliquer, par de nouveaux prélèvements, les entreprises localisées en France, résidentes et non-résidentes, dans un effort supplémentaire pour la formation et les retraites.

On peut penser ici à **une cotisation sociale additionnelle prélevée sur les**

produits financiers des entreprises et des banques à hauteur de ce que payent les salariés (17 % environ). Les fonds procurés par ce prélèvement pourraient servir à financer :

- une consolidation du système de retraites par répartition ;
- un accroissement des dotations de l'UNEDIC pour l'"Allocation Formation-Reclassement" (A.F.R.).

On peut aussi se saisir du collectif budgétaire et du débat d'orientation budgétaire 2001 pour **relancer l'exigence d'une réforme de la cotisation sociale patronale** : il s'agirait d'inciter à l'accroissement des salaires et de l'emploi, au détriment des placements financiers, ce qui contribuerait à accroître les recettes de cotisations sociales. La modulation du taux de cotisation patronale viserait ainsi à l'abaisser dans le cas où l'entreprise élève son rapport "salaires versés/valeur ajoutée globale" et à l'augmenter dans le cas contraire.

Enfin, les baisses de taxe d'habitation devraient être compensées par **une augmentation des ressources de la taxe professionnelle**. On pourrait, à cet effet, instituer une taxation additionnelle à cet impôt, assise sur les actifs financiers des entreprises et institutions financières. Prélevée nationalement, cette ressource nouvelle serait péréquée entre collectivités locales en

fonction des potentiels démographiques, sociaux et fiscaux.

Au total, il ne s'agit pas, avec le collectif budgétaire 2000, de se contenter de flatter des revendications catégorielles avec quelques saupoudrages. Il faut commencer à engager en pratique un changement d'orientation qui s'exprimerait pleinement avec le projet de budget 2001.

Un énorme effort pour l'éducation-formation, la recherche, la santé est nécessaire. Il appelle une cohérence d'impulsion de la dépense publique sociale et pose la nécessité d'une responsabilité sociale des entreprises. Cela invite alors à traiter tout autrement la question de leurs financements. D'où l'enjeu formidable, en France et en Europe, de la mobilisation du crédit des banques, pour l'emploi, la formation et la croissance réelle, au lieu des marchés financiers et de l'encouragement des placements financiers. ■

(1) Rencontre avec les députés socialistes du 4 avril 2000.

(2) C'est le cas, par exemple, lorsque, à propos de l'impôt sur le revenu, il cherche à traiter la question des "trappes à inactivité" sans remettre en cause les mécanismes financiers qui développent le chômage et l'exclusion, tandis qu'il multiplie les baisses de cotisations sociales patronales qui développent le phénomène de "trappes à bas salaires".

Euro : impasse de la monnaie unique, espace pour une monnaie commune*

Face aux défis de la révolution informationnelle et de la mondialisation, les européens ont besoin d'un véritable système de coopérations "coopératives" pour développer leurs demandes réciproques, partager les coûts et les résultats des recherches et de formation, économiser les capitaux matériels et financiers, promouvoir leur "modèle social".

Mais, avec l'Union et l'euro actuels les Etats rivalisent et se coordonnent pour baisser le coût salarial de l'emploi, freiner les dépenses publiques sociales, privatiser et déréglementer,

encourager les placements financiers.

Et les grands groupes, sous l'aiguillon d'exigences accrues de rentabilité financière, tentent de relever les défis de coopération en constituant des réseaux mondiaux pour dominer dans la guerre économique.

Certes, un espace européen en prise sur le monde se crée, qui ouvre la possibilité de principe d'une co-production européenne et même mondiale pour un co-développement de l'humanité.

Des promesses non-tenues

Mais, convenons-en, ce sont d'autres tendances qui prédominent dans le chaos des fusions et acquisitions.

Et si l'on s'en tient aux résultats, on mesure les difficultés singulières de l'Europe dans cette partie par rapport aux Etats-Unis : une croissance sensiblement inférieure depuis le début des années 1990, un taux d'emploi de 60 % contre 74 % environ aux Etats-Unis, une insuffisance manifeste de formation, un pourcentage de la recherche-développement par rapport au PIB de l'ordre de 1,8 contre 2,8 Outre-Atlantique.

L'euro a été lancé pour, disait-on, prendre du pouvoir monétaire aux Etats-Unis, rééquilibrer le système monétaire international si dominé par le dollar et ses privilèges "exorbitants" et donner des degrés de liberté com-

mune supplémentaires aux européens pour le financement de leur croissance.

Il s'agissait, comme l'affirmait le rapport Emerson en 1990, de parier sur une croissance de 5 à 10 points de l'euro dans le portefeuille d'actifs financiers mondial.

C'est l'ambition de déborder les Etats-Unis par la croissance financière et de leur disputer la domination financière sur le monde qui a présidé au lancement d'un euro monnaie unique.

Or, celui-ci ne cesse de se déprécier par rapport au dollar. Et ce mouvement s'accélère parce que les capitaux du monde vont massivement aux Etats-Unis attirés par le dollar, la croissance réelle, les emplois qualifiés américains, mais aussi des taux d'intérêt suffisamment élevés en termes nominaux pour être attractifs et suffisamment contenus en termes réels pour ne pas pénaliser la production de valeur ajoutée, sans compter les plus-values boursières.

L'Europe est touchée. En 1999 ce sont 147 milliards d'euros qui sont sortis en net de la zone sous forme d'investissements directs étrangers, en croissance de 43 % sur 1998. Et il faut ajouter à cela les sorties nettes en investissements de portefeuille, mais aussi l'effet des mouvements intra-européens avec, notamment, les exportations considérables de capitaux allemands conquérant des positions dans l'Union et déprimant la croissance de l'Allemagne.

Mais alors à quoi sert l'euro ?

La BCE, dans son rapport 1999, relève que les entreprises de la zone euro se sont fortement engagées dans des fusions et acquisitions et des opérations de rachat d'entreprises par endettement. Elles ont financé cela par des émissions de titres de créances libellés en euro "d'une ampleur sans précédent dans l'histoire des marchés financiers européens" selon la BCE.

Celle-ci relève encore que la baisse des taux d'intérêt, qui a suivi ce qu'on a appelé la "crise asiatique", a été largement mise à profit dans la zone euro pour financer par emprunt l'achat de titres spéculatifs.

Bref, l'euro sert à emprunter, mais pour financer principalement des projets financiers et spéculatifs, y compris aux Etats-Unis et non des projets d'emplois, de formation, de co-développement durable des européens. Pendant ce temps le dollar, plus ancré au réel,

consolide ses positions de monnaie de règlement et de réserve internationale.

L'inflation financière qui fait rage, mais dont la BCE n'a cure, plombe plus la croissance réelle de l'Europe, alors que le chômage y demeure si élevé.

Mais, la résurgence de tensions inflationnistes sur les prix des produits contamine désormais l'Europe d'autant plus que l'euro chute par rapport au dollar. Cela met en cause la monnaie et les capitaux. Aussi la BCE augmente petit à petit depuis plusieurs mois ses taux d'intérêt.

Tout cela ne calme pas la fièvre, au contraire. Et les autorités monétaires

européennes paraissent confrontées à un sérieux dilemme : si elles augmentent fortement les taux d'intérêt la croissance casse ; mais les augmentations uniformes à faible dose ne permettent pas de rivaliser avec l'attraction américaine, tout en minant petit à petit la croissance. Quant à l'hypothèse d'une intervention de la BCE sur le marché, elle paraît assez difficilement concevable hors d'un compromis avec la réserve fédérale des Etats-Unis.

Où va t-on ainsi ?

Les instituts de prévisions incluent



Une vue de la manifestation organisée à Lisbonne, lors de la tenue du dernier sommet de l'Union européenne.

un "aléa américain" pour la croissance mondiale en 2001 avec le risque d'un krach à Wall Street et les tensions sur le dollar d'un déficit courant qui s'accroît de 100 milliards de dollar par an.

Mais ne faut-il pas se préoccuper sérieusement désormais de "l'aléa européen" qui grandit au lieu de répéter que l'euro a une capacité de rebond, que les fondamentaux sont bons et que la "nouvelle économie" fait disparaître le cycle conjoncturel, ce que conteste A. Greenspan lui-même.

Bien sûr, toute la messe de l'affrontement entre le dollar et l'euro n'est pas dite avec l'épisode actuel, d'autant que le yen est aussi dans la course. Mais, à franchement parler, les salariés européens et l'humanité toute entière ont beaucoup à perdre à une fuite en avant dans cet antagonisme aujourd'hui, pour l'essentiel, contrecarré par les États-Unis. Alors on entend dire "vive l'euro faible !". En réalité, la baisse de la monnaie unique pour soutenir les exportations de marchandises vers la zone dollar facilite les prises de contrôle d'entreprises européennes par des capitaux américains. Quant aux marges accrues des exportateurs, elles servent surtout à accroître les placements financiers, les sorties de capitaux vers les États-Unis et la spéculation.

En réalité le choix de rivaliser avec les États-Unis par la promotion des marchés financiers ne mène-t-il pas dans l'impasse ?

Viser des objectifs sociaux communs

N'est-ce pas plutôt par l'essor de l'emploi, de la formation, de la recherche, des salaires, du travail qualifié, par l'impulsion d'un nouveau type de croissance réelle en coopération, avec les nouvelles technologies, qu'il faut chercher à s'opposer à la domination américaine, en développant la dimension de monnaie commune de l'euro.

Dans ce cas, il s'agirait alors de viser des objectifs sociaux communs très audacieux. Nous parlons au PCF d'une "sécurité commune d'emploi et de formation" pour prendre en compte le besoin formidable d'emploi, de réduction du temps de travail, de formation tout au long de la vie et, au total, d'une mobilité choisie dans la sécurité.

Car l'objectif ne peut pas être seulement le retour au "plein emploi" d'ailleurs, ce qui signifie aujourd'hui le maintien d'un taux de chômage relatif

élevé, une pleine précarité et le risque croissant de dérive vers les pratiques de "l'employabilité" et du "Workfare".

L'exigence de nouveaux financements avec des pouvoirs d'intervention, de contrôle et de concertation des salariés et des citoyens pour réaliser des objectifs chiffrés et négociés d'emplois et de formation dès le niveau local, comme au niveau national et européen, jusqu'au niveau mondial paraît devoir être avancée désormais. On ne saurait couper en effet la question des transformations institutionnelles nécessaires, de celles relatives à la maîtrise de l'économie de marché et de la recherche d'une nouvelle régulation commençant même à la dépasser.

La question des financements est nodale, car il s'agit de faire progresser une construction favorisant le recul effectif du marché financier. L'enjeu ne serait-il pas celui d'une création monétaire commune appuyant l'essor de crédits bancaires à moyen et long terme sélectifs : leur taux d'intérêt serait d'autant plus abaissé que les investissements réels qu'ils financeraient programmeraient plus d'emplois et de formation.

Par contre, le crédit serait rationné pour les placements financiers, la spéculation, tandis que des taxations communes, du type "taxe Tobin", pénaliseraient les transactions et la recherche de revenus financiers. Le ressaisissement coopératif des banques permettrait alors par hypothèse de faire reculer le pouvoir des fonds de pensions. Simultanément on chercherait un tout autre cadre que le "Pacte de stabilité" pour la concertation des politiques budgétaires.

Agir pour réorienter les financements

Sans attendre, ne peut-on pas engager cette réorientation ici et maintenant en France, avec la conversion d'une large partie des fonds de la politique d'emploi, en bonifications sélectives des taux d'intérêt du crédit bancaire pour l'investissement des entreprises. Ainsi, au lieu de baisser les charges sociales patronales au nom de l'emploi, on allégerait plus ou moins les charges financières des entreprises selon leurs engagements chiffrés sur l'emploi et la formation.

Cela marcherait de pair avec un basculement de priorités sur la politique budgétaire, faisant écho aux luttes

sociales et prenant appui sur elles pour résister aux pressions ultra-libérales. En soutenant une relance des dépenses publiques de développement pour l'éducation et la formation, la santé, la recherche... on consoliderait la croissance réelle et celle des recettes fiscales et sociales.

La pression de ces actions au niveau régional et national se conjuguerait avec les efforts pour un contrôle de la BCE par les parlements nationaux et européens et l'inscription de l'emploi au premier rang de ses priorités.

Inséparablement, il s'agirait, à partir de cette réorientation de la Banque centrale et de l'Union européennes, d'agir pour une réorientation des financements au niveau mondial.

Cela pourrait concerner d'abord les créations monétaires européennes avec des dons en monnaie européenne dans le cadre de ce qui pourrait être un nouveau type de plan Marshall non hégémonique en direction de nos voisins de l'Est et du Sud.

Surtout, il s'agirait, en prenant appui notamment sur la contestation grandissante des institutions économiques, commerciales et monétaires internationales de pousser l'exigence de leur réforme profonde.

Et, par exemple, au lieu du soutien conditionnel aux États en difficulté pour favoriser la déréglementation des marchés et préserver la sécurité de leurs créanciers internationaux, le FMI devrait impulser un nouveau crédit à taux abaissé pour inciter à l'emploi et la formation de partout dans le monde. Cela ne pourrait-il pas s'appuyer, comme en émet l'hypothèse Paul Boccarda, sur la création d'une monnaie commune mondiale, développant les D.T.S du FMI, existant déjà, et faisant reculer graduellement la domination du dollar ?

Face aux pressions hégémoniques accrues des États-Unis, l'Union européenne peut aider à rassembler dans le monde, pour ouvrir la voie d'une alternative en vue d'une organisation mondiale nouvelle de maîtrise sociale des marchés et de partage généralisé des avoirs, des savoirs et des pouvoirs. **Y. D.**

*Communication présentée dans le cadre du colloque « Quelle Europe sociale, quelle Europe pour les peuples » organisé à l'initiative d'Espaces-Marx, les 5 et 6 mai 2000, à Paris.